

Plan de Paysage et de Biodiversité des Gorges de l'Ardèche

Synthèse du diagnostic

UN PLAN DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITÉ ?

Ce projet est animé par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) et s'inscrit dans le processus de labellisation Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche. Les partenaires souhaitent en effet déposer un dossier de candidature au label, sur la base de leur bilan de trente années de réflexions et d'actions. Le plan de paysage et de biodiversité a en particulier vocation à nourrir le plan de gestion qui conduira la destinée du Grand Site de France sur les huit premières années.

Il porte sur un territoire large couvrant 16 communes réparties autour des gorges, rassemblées sous trois intercommunalités, deux régions et deux départements. Le choix de ce périmètre s'appuie notamment sur la gouvernance historique du SGGA et le souhait de favoriser la solidarité entre les collectivités.

Il est donc loin de se réduire au site classé du Pont d'Arc, à l'origine de l'Opération Grand Site.

Le plan de paysage et de biodiversité aborde l'aménagement et le ménagement des territoires. Il place le paysage et la biodiversité, biens communs au centre des attentions et préoccupations. Ils ne sont pas présentés comme composants d'une carte postale à mettre sous cloche, mais comme processus dynamiques et continus dont on accompagne les évolutions en faisant des choix.

C'est donc une affaire éminemment politique au meilleur sens du terme, qui vise à choisir notre milieu de vie plutôt qu'à le subir. Personne n'étant seul responsable du paysage, cette démarche est forcément concertée, partagée et même participative.

Elle se co-construit ainsi par de nombreux rendez-vous de travail, qui prennent la forme de visites-lecture des paysages et des milieux, d'ateliers, d'entretiens.

CALENDRIER

PHASE 1 Diagnostic

(6 MOIS)

Février - Juillet 2024

PHASE 2

Orientations

(5 MOIS)

Août - Novembre 2024

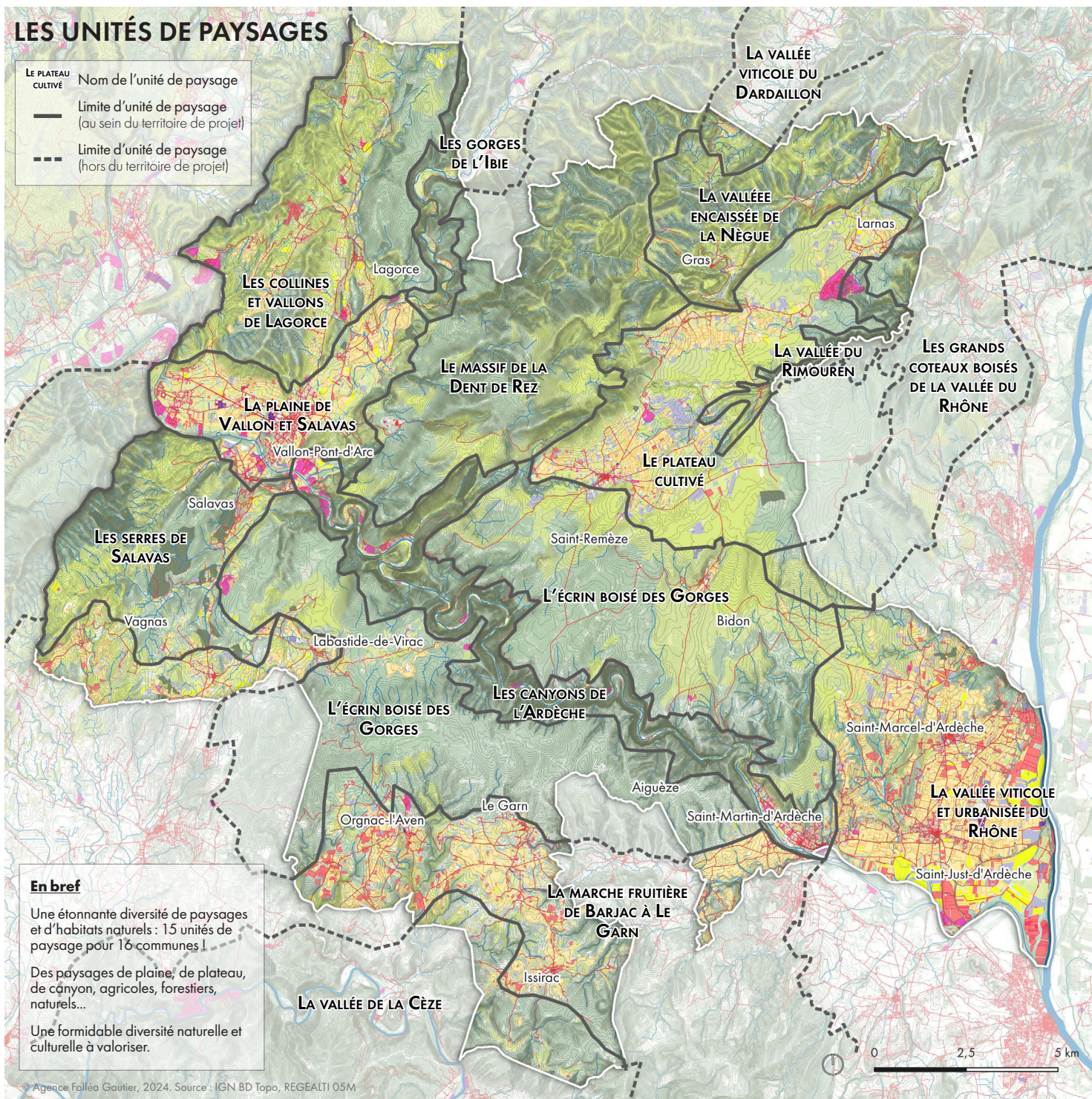
PHASE 3

Programme
d'action

(7 MOIS)

Janvier - Juillet 2025





PARTIE 1

L'écrin des Gorges de l'Ardèche : Une mosaïque de paysages et de milieux dans le Bas-Vivarais

D'où viennent les caractéristiques paysagères et écologiques du territoire ? D'où vient la diversité des paysages et des milieux ?

Par combien d'unités de paysage se traduit cette diversité et comment s'organisent-elles dans l'espace ?

Le territoire propose une étonnante diversité de paysages ; 15 unités de paysage répertoriées pour 16 communes, qui s'explique par différents facteurs :

1. Sa situation d'interface aux franges du Massif Central et de la vallée du Rhône, en limites des climats méditerranéen et semi-continentale.

2. Son gradient altitudinal de 40 à 726m, ses reliefs contrastés organisés en quatre niveaux (grottes, gorges et vallées, plateaux, sommets)

3. Son sous-sol karstique proposant l'une des plus forte densité de grottes et cavités et une omniprésence de l'eau et de sa trace (passée et présente) dans le paysage.

Ces facteurs naturels favorisent un large spectre de milieux favorables à une riche biodiversité.

D'autre part, la présence humaine, effective depuis 350 000 ans, a finement façonné ces paysages. L'empreinte des Hommes se lit dans l'espace agricole, boisé et construit, et jusque sous terre avec les grottes ornées, dont celle de Chauvet qui est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Néanmoins, cette formidable diversité naturelle et culturelle n'est pas pleinement connue ni mise en valeur, pour la science, le tourisme ou la vie locale. En témoignent les études et les données existantes ainsi que l'observation de la fréquentation touristique, qui restent essentiellement concentrées sur les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet 2.



Depuis la Dent de Rez



Bidon

▲ **Des villages et des bourgs patrimoniaux**, finement adaptés aux sites, répartis et hérités du Moyen-Âge.



Plateau de Saint-Remèze

▲ **Une riche mosaïque agricole** qui témoigne d'un amour du travail bien fait.

▼ **Un territoire expérimenté**, engagé depuis longtemps dans sa protection et sa mise en valeur patrimoniale et touristique.

PARTIE 2

Les valeurs paysagères et écologiques

Le territoire présente des traits de caractères uniques qui le rendent reconnaissable. Partagées, ces valeurs permettent de saisir en quoi les paysages et les milieux du territoire se distinguent des autres régions. Ces valeurs peuvent être confortées ou malmenées par des processus d'évolution passés et en cours.

▲ **Un grand espace naturel très préservé**, généreux dans ses dimensions et perceptions, riche de milieux et d'espèces variés, bien placé le long du Rhône et approprié par ses usagers.

▼ **Un territoire touristique et de loisirs**, qui se parcourt et se pratique.



Trou de la Lune, Ibie



Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac

PARTIE 3

Les processus d'évolution des territoires

Sur la base des 5 valeurs paysagères et écologiques identifiées précédemment, la partie 3 du diagnostic met en évidence les processus d'évolution pour pointer 25 risques et problèmes, autant d'opportunités.

Le diagnostic montre que le territoire est assez épargné des processus délétères, grâce à des mesures fortes de protection et de gestion ce qui est un avantage énorme dans un contexte d'artificialisation généralisée.

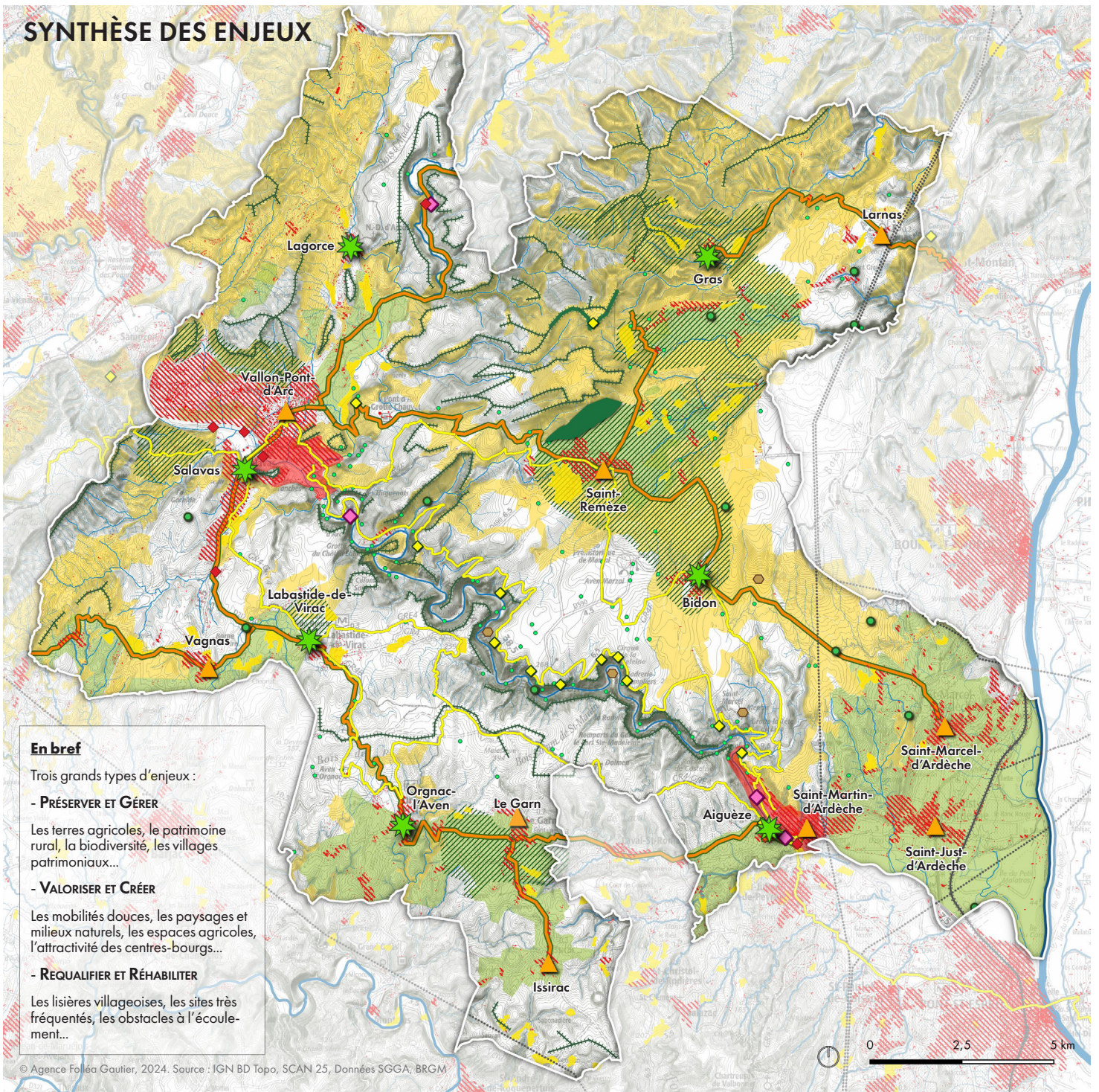
Pour autant, il pointe aussi des faiblesses. Le territoire de grande nature est fragile, soumis au risque incendie, menacé par la banalisation des paysages ; la richesse écologique n'est pas partout reconnue et reste économiquement et culturellement sous-valorisée. Les milieux tendent à se fermer ; l'économie est dépendante du tourisme, concentré sur la rivière Ardèche, tout comme la vie locale aux zones d'emploi de la vallée du Rhône ou du Bassin d'Aubenas.

Il est fondé sur une ressource en eau sous tension et l'agriculture reste fragile même si certains exploitants s'en sortent en jouant la carte de la qualité et de la vente directe ou en circuits courts.

Le développement des énergies renouvelables n'est pas encore perceptible mais il exerce tout de même des pressions, sans être pour autant préparé et planifié. Face à ces processus, l'organisation des acteurs reste inachevée et les moyens sont limités ; la conscience trop faible de tous ces enjeux freine les capacités d'action.

La phase 2 dégagera les grandes orientations à prendre pour pleinement valoriser les atouts du territoire et contrecarrer les risques et les problèmes identifiés.

SYNTHÈSE DES ENJEUX



En bref

Trois grands types d'enjeux :

- PRÉSERVER ET GÉRER

Les terres agricoles, le patrimoine rural, la biodiversité, les villages patrimoniaux...

- VALORISER ET CRÉER

Les mobilités douces, les paysages et milieux naturels, les espaces agricoles, l'attractivité des centres-bourgs...

- REQUALIFIER ET RÉHABILITER

Les lisières villageoises, les sites très fréquentés, les obstacles à l'écoulement...

ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE GESTION

La préservation, la gestion et la reconquête des terres agricoles et du «petit» patrimoine rural

- Paysages agricoles soignés et diversifiés, dotés de cultures pérennes à forte valeur paysagère et qu'il faut protéger
- Bon exemple des Costes de Saint-Rèmeze : Récente réhabilitation des murets d'épierrement et terrasses
- //// Réseau de murets existant à conforter
- (NC) «Petit» patrimoine rural à inventorier et protéger

Le déploiement de la biodiversité.

- Réservoirs de biodiversité et zones à forts enjeux écologiques à préserver
- Sites à forts enjeux écologiques
- Grottes, avens et gouffres : des opportunités touristiques et écologiques dans un contexte de changement climatique

La préservation des villages patrimoniaux

- ★ Villages perchés remarquables et récemment requalifiés

La préservation des reliefs marquants de l'urbanisation

- H Dent de Rez
- H Autres reliefs

ENJEUX DE VALORISATION ET DE CRÉATION

L'amélioration de la lisibilité du territoire (continuité physique et de sa porosité visuelle)

- Potentielles «routes-paysage», «routes points de vue»
- ◆ Points de vue et belvédères existants : approche culturelle, rôle de sensibilisation à approfondir

L'amélioration du réseau de cheminements doux

- Route touristique des gorges et GR : des axes bien identifiés sur lesquels s'appuyer pour diffuser les cheminements
- (NC) Valorisation des chemins communaux et agricoles

La prise en compte des risques naturels dans la valorisation et la gestion des paysages et des milieux

- (NC) Un risque incendie omniprésent
- |||| Dépérissement des boisements de conifères

La gestion des espaces agricoles et forestiers fragiles

- Une déprise agricole qui s'observe : De nombreux espaces agricoles en friche
- Des landes et des prairies qui tendent à se refermer

L'amélioration de l'attractivité des centres-bourgs

- ▲ Des villages dans l'attente d'une requalification de leurs espaces publics

L'identification et la mise en valeur du patrimoine

- Sites patrimoniaux reconnus, à sécuriser et valoriser (Exemple : Maladrerie des Templiers et sites dolméniques)

ENJEUX DE REQUALIFICATION ET DE RÉHABILITATION

La requalification des lisières villageoises

- /// Urbanisation diffuse
- Les portes d'entrée des gorges qui ne laissent présager en rien de l'arrivée vers un monument naturel exceptionnel

L'aménagement des sites très fréquentés et pressurisés

- ◆ Exemples : Plage Grain de sel, Plage de Sauze, Trou de la Lune

La requalification des obstacles à l'écoulement des rivières

- ◆ Seuils

AUTRES DONNÉES

- Traversées de lignes à Haute Tension
- H La voie ferrée : un basculement vers la vallée du Rhône

Partenaires du projet

